



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale

Châlons-en-Champagne, le 28 MARS 2025

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME COQUELLE
Téléphone : 03 26 26 13 76
Courriel : pref-reglementation@marne.gouv.fr

Le Préfet de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Marne

Objet : Affichage de la liste des opérateurs funéraires

P.J : Liste des opérateurs funéraires pour l'année 2025.

Les régies, les entreprises ou les associations et chacun de leurs établissements qui, habituellement, sous leur marque ou non, fournissent aux familles des prestations d'opérations funéraires ou définissent cette fourniture ou assurent l'organisation des funérailles doivent être habilités à cet effet par le représentant de l'État dans le département.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des régies, entreprises et associations et de leurs établissements auxquels j'ai accordé une habilitation.

Je vous remercie de bien vouloir afficher cette liste à la vue du public, dans le service d'état civil de la mairie et des mairies annexes ainsi que dans le local de conservation du ou des cimetières communaux conformément à l'article R. 2223-21 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette liste doit être communiquée par les services municipaux à toute personne qui en fait la demande.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Raymond YEDDOU

